

Jean-Pierre Beuret

LE PREMIER
MÉCÈNE ROMAND
EN PÉRIL

Préface de Bertil Galland

2^e édition actualisée

COLLECTION
Le
savoir
suisse

Presses polytechniques et universitaires romandes

Préface à la 2^e édition

Que s'est-il passé en Suisse après la parution du *Premier mécène romand en péril*, dans sa première édition de 2006? Retenons trois développements.

1. A Berne, les organes fédéraux chargés de la politique des jeux d'argent n'ont interrompu d'aucune manière leur offensive contre les loteries contrôlées par les cantons. Celles-ci, vouant tous leurs bénéfices à la culture, aux sports et à l'action sociale, demeurent sous le feu d'attaques judiciaires ruineuses qui viennent de la capitale. L'objectif de la Commission fédérale des maisons de jeux est resté le même : étendre son contrôle centralisé tout en rabattant la Loterie Romande et sa congénère allemande par une libéralisation de ce secteur économique.

2. Mais une nouvelle personnalité est apparue dans le gouvernement suisse : Madame Evelyne Widmer-Schlumpf. A la tête du Département de justice et police, elle a d'abord tenu des propos d'une remarquable netteté. Dans le domaine des loteries et des paris, la solution devrait être recherchée, a-t-elle affirmé, auprès des législateurs et pas dans les tribunaux. Mais très vite, cette deuxième édition va le révéler, elle a oublié son principe, sous la pression sans doute de ses propres bureaux. Ils sont autorisés à poursuivre leur harcèlement judiciaire.

3. Le troisième événement se situe au niveau du peuple. Une initiative a été lancée pour que soit gravée dans le marbre de la Constitution suisse une règle essentielle : les organisateurs de jeux d'argent consacreront leurs bénéfices au bien public. Une avalanche de signatures vient d'assurer le succès de cette démarche. Dès lors le choix d'une politique, dans ce domaine, va être fixé par une votation fédérale. Au rythme helvétique, cette

consultation des citoyens par les urnes interviendra l'une de ces prochaines années.

Le pas déjà franchi est considérable. Alors que les intentions fédérales restent ambiguës et que les perspectives sont alarmantes pour des milliers d'animateurs de groupes soutenus par les bénéficiaires de la Loterie Romande ou de Swisslos, un débat public sur les jeux d'argent s'ouvre aujourd'hui, plus large et plus général que jamais dans l'histoire de ce pays. Tous les faits qui le clarifieront et les questions qui exigent une réponse sont contenus dans le présent ouvrage. Il commence par les origines historiques. Il expose les événements récents. Et dans la postface de cette nouvelle édition, l'auteur actualise ses informations jusqu'au dépôt de l'initiative populaire à la chancellerie fédérale en septembre 2009. Il reproduit le texte de l'article constitutionnel nouveau qui est proposé. Il le commente, esquissant ainsi la solution d'avenir sur laquelle les corps gouvernants, puis les citoyens et citoyennes, seront appelés à se prononcer.

J'apprécie que Jean-Pierre Beuret, dans ce chapitre supplémentaire, ait aussi tenu à élargir le dossier à l'échelle continentale par une enquête sur le statut présent des jeux d'argent. Qu'en dit l'Union européenne? En quel sens ses tribunaux tranchent-ils les cas d'espèce? Qu'advient-il aujourd'hui en France, en Allemagne, en Italie, en Autriche? Le choix du peuple, cet acte qui est le privilège exceptionnel de la Suisse, ne saurait intervenir sans connaître les expériences de ses voisins, tous menacés comme elle par des prédateurs en ligne et sans frontières.

Bertil Galland